

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE BOUGIVAL

En exécution de l'arrêté 2023/370 de Monsieur le Maire de BOUGIVAL en date du 15/11/2023, une enquête publique portant sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de BOUGIVAL aura lieu pendant quinze jours consécutifs :

Du mercredi 6 décembre 2023 à 8h30 au mercredi 20 décembre 2023 à 17h.

Cette enquête publique concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Versailles, par décision du 7 novembre 2023, a désigné Madame Roselyne LECOMTE, cadre supérieure, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet de révision du RLP est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <http://www.ville-bougival.fr> ;
- en **version papier** au siège de la commune de BOUGIVAL, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, 126, rue du Maréchal Joffre à BOUGIVAL, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 13h à 20h ainsi que le samedi de 9h30 à 12h30.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, au siège de la commune de Bougival** à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Renaud PELISSIER au service urbanisme de l'Hôtel de Ville de BOUGIVAL ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 01 30 78 16 25 et à l'adresse mail : service.urbanisme@ville-bougival.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5027>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-5027@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5027> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé (mentionné ci-dessus) dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune de BOUGIVAL, situés à l'Hôtel de Ville, 126, rue du Maréchal Joffre à BOUGIVAL pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- **le mercredi 13 décembre de 14h à 17h ;**
- **le mercredi 20 décembre de 14h à 17h ;**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune de BOUGIVAL ainsi que sur son site internet (<http://www.ville-bougival.fr>) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de révision du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal de la commune de BOUGIVAL.